

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Substance
Nom commercial	: PROMAXON®-D
Nom chimique	: Acide silicique, sel de calcium (crystalline)
Numéro CE	: 935-756-9
n° CAS	: 1344-95-2
Numéro d'enregistrement REACH	: 01-2119990740-32
Type de produit	: Solide, poudre sèche

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Utilisation de la substance/mélange	: Utilisé pour améliorer la friction des plaquettes de frein et garnitures, comme agent thixotrope dans les peintures et revêtements, comme agent anti-adhésif, comme retardateur de flammes et réducteur de gouttelettes dans des thermoplastiques et pour d'autres applications

#### 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Promat International N.V.  
Bormstraat 16  
2830 Tiselt - BELGIUM  
T +32 15 71 81 00 - F +32 15 71 81 09  
[info@promat-international.com](mailto:info@promat-international.com) - [website: www.promat-international.com](http://www.promat-international.com)

#### Autres

Promat TOP Sp. z.o.o.  
ul. Przeclawska 8  
03-879 Warszawa - Poland  
T +48-22 212 2280 - F +48-22 212 2290  
[top@promatop.pl](mailto:top@promatop.pl) - [www.promatop.pl](http://www.promatop.pl)

#### Autres

Promat S.p.A.  
Via Perlasca 14  
27010 Vellezzo Bellini (PV) - Italy  
T +39 0382 4575 200 - F +39 0382 926 900  
[info@promat.it](mailto:info@promat.it) - [www.promat.it](http://www.promat.it)

#### Autres

Promat Nordic  
Kometvej 36  
6230 Rodekro - Denmark  
T +45 7366 1999 - F +45 7466 1020  
[info@promat.nu](mailto:info@promat.nu) - [www.promat.nu](http://www.promat.nu)

#### Autres

Promat GmbH  
Scheifenkamp 16  
40878 Ratingen - Germany  
T +49-2102 493 0 - F +49-2102 493 111  
[mail@promat.de](mailto:mail@promat.de) - [www.promat.de](http://www.promat.de)

#### Autres

Promat d.o.o.  
Trata 50  
4220 Skofja Loka - Slovenia  
T +386 4 51 51 451 - F +386 4 51 51 450  
[info@promat-see.com](mailto:info@promat-see.com) - [www.promat-see.com](http://www.promat-see.com)

#### Autres

Promat AG  
Stationsstrasse 1  
8545 Rickenbach Sulz - Switzerland  
T +41 52 320 9400 - F +41 52 320 9402  
[office@promat.ch](mailto:office@promat.ch) - [www.promat.ch](http://www.promat.ch)

#### Autres

Promat UK Ltd.  
The Sterling Centre  
RG12 2TD Bracknell - United Kingdom  
T +44 1344 381 300 - F +44 1344 381 301  
[marketinguk@promat.co.uk](mailto:marketinguk@promat.co.uk) - [www.promat.co.uk](http://www.promat.co.uk)

#### Autres

Promat s.r.o.  
Ckalova 22/784  
16000 Praha 6 - Bubenec - Czechia  
T +420 224 390 811 - F +420 233 333 576  
[promat@promatpraha.cz](mailto:promat@promatpraha.cz) - [www.promatpraha.cz](http://www.promatpraha.cz)

#### Autres

Promat S.A.S.  
Rue de l'Amandier  
78540 Vernouillet - France  
T +33 1 39 79 61 60 - F +33 1 39 71 16 60  
[info@promat.fr](mailto:info@promat.fr) - [www.promat.fr](http://www.promat.fr)

#### Autres

Promat Ibérica S.A.  
C/ Velazquez, 47 – 6° Izquierda  
28001 Madrid - Spain  
T +34 91 781 1550 - F +34 91 575 15 97  
[info@promat.es](mailto:info@promat.es) - [www.promat.es](http://www.promat.es)

#### Autres

Promat GmbH  
St.-Peter-Straße 25  
4021 Linz - Austria  
T +43 732-6912-0 - F +43 732-6912-3740  
[office@promat.at](mailto:office@promat.at) - [www.promat.at](http://www.promat.at)

#### Autres

Promat B.V.  
Vleugelboot 22  
3991 CL Houten - Nederland  
T +31 30 241 0770 - F +31 30 241 0771  
[info@promat.nl](mailto:info@promat.nl) - [www.promat.nl](http://www.promat.nl)

#### Autres

A + B (Promat Russia)  
ul. Vernadskogo 84/2  
119/606 Moscow - Russia  
T +7 (495) 246-0101 - F +7 (495) 246-0192  
[sales@promat.ru](mailto:sales@promat.ru) - [www.promat.ru](http://www.promat.ru)

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +32 15 71 81 00  
Pendant les heures de bureau:  
Du lundi au vendredi: 8.00 a.m. - 5.00 p.m. (MEZ)  
Langue  
anglais  
français  
néerlandais

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifocentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	telephone number +32 2 264 96 30 (normal fee) if emergency number not available
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.R.U.	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 01	+33 2 4148 2121	
France	Centre Antipoison Hôpital Pellegrin-Tripode	Place Amélie Raba-Leon F-33076 Bordeaux Cedex	+33 5 5696 4080	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09		
France	Centre Antipoison - Toxicovigilance Centre Hospitalier Régional	5 avenue Oscar Lambret F-59037 Lille Cedex	0 825 812 822 +33 3 2016 0824	
France	Centre Antipoison Hôpital Edouard Herriot	5 Place d'Arsonval F-69437 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Salvator	249 boulevard Sainte Marguerite F-13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy Hôpital Central	29 avenue du Maréchal de Lattre-de-Tassigny F-54035 Nancy Cedex	+33 3 8332 3636	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22	
France	Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex		
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance Hôpitaux Universitaires de Strasbourg	Hôpital Civil BP 426 F-67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37	
France	Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47	
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59	
Suisse	Centre Suisse d'Information Toxicologique Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum	Freiestrasse 16 8032 Zürich	+41 44 251 51 51 (de l'étranger) 145	

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2 H319 Méthode de calcul

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mentions de danger (CLP) :

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin  
P264 - Se laver peau contaminée soigneusement après manipulation

### 2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Type de substance : Monoconstituant

Nom	Identificateur de produit	%
Acide silicique, sel de calcium (cristalline)	(n° CAS) 1344-95-2 (Numéro CE) 935-756-9 (N° REACH) 01-2119990740-32	>= 98

Remarques : Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit

Textes des phrases H: voir section 16.

### 3.2. Mélange

Non applicable

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Consulter un médecin si l'indisposition ou l'irritation se développe.  
Premiers soins après inhalation : Amener à l'air libre et donner à boire de l'eau.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau.  
Premiers soins après contact oculaire : Ne pas frotter les yeux. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Boire de l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation : Peut causer une irritation des voies respiratoires et d'autres membranes muqueuses.  
Symptômes/lésions après contact avec la peau : Peut provoquer une irritation/eruption passagère.  
Symptômes/lésions après contact oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables. Utiliser les moyens adéquats pour combattre les incendies avoisinants.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Rien à mentionner.  
Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.  
Reactivité en cas d'incendie : Le produit est non combustible.

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
- Autres informations : Le produit est non combustible.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Réduire à un minimum la production de poussières. Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter un équipement de protection individuel. Se reporter à la section 8.2.
- Mesures antipoussières : Prévenir la propagation de la poussière. Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser l'équipement de protection individuel requis. Se reporter à la section 8.2.
- Procédures d'urgence : Arrêter la libération de poussière. Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Utiliser des conteneurs fermés pour éviter le dégagement de poussière.
- Procédés de nettoyage : Nettoyer la poussière avec un aspirateur ou humidifier avant le rejet dans les bennes.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Dangers supplémentaires lors du traitement : Éviter toute formation de poussière.
- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. Éliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Les poussières générées durant la manipulation et la transformation doivent être évacuées et les limites réglementaires d'exposition professionnelle pour les poussières totales et respirables devront être respectées. Travailler dans une zone bien ventilée. Utiliser des outils équipés de systèmes d'évacuation de poussières. Utiliser toujours un appareil respiratoire lorsque les expositions sont susceptibles de dépasser les limites d'exposition professionnelle (se référer à la réglementation locale). Nettoyer les poussières avec un aspirateur ou humidifier avant balayage.
- Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Stocker dans un endroit sec, couvert et à l'abri du gel. Refermer soigneusement les sacs entamés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

PROMAXON®-D (1344-95-2)		
Belgique	Nom local	Calcium (silicate de) (synthétique)
Belgique	Valeur seuil (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Suisse	Nom local	Silicate de calcium
Suisse	VME (mg/m <sup>3</sup> )	3 mg/m <sup>3</sup>

### PROMAXON®-D (1344-95-2)

PNEC (informations complémentaires)	
Indications complémentaires	Non applicable. Toxicité en milieu aquatique peu probable

- Limites d'exposition professionnelle pour des particules ne faisant l'objet d'aucun classement ni d'aucune réglementation (poussières gênantes)
- en France: Totale: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 5 mg/m<sup>3</sup> (Code du travail R4222-10).
  - en Belgique: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 3 mg/m<sup>3</sup>,
  - au Luxembourg: Inhalable: 10 mg/m<sup>3</sup>. Respirable: 6 mg/m<sup>3</sup>

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une ventilation appropriée. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.
Protection des mains	: En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants
Protection oculaire	: Éviter le contact avec les yeux. Porter des lunettes de sécurité bien ajustées ou un écran facial. Prévoir des douches lave-yeux de sécurité sur le lieu de travail
Protection de la peau et du corps	: Si le contact répété avec la peau est possible, porter des vêtements de protection
Protection des voies respiratoires	: Éviter de respirer les poussières. Aucune protection spéciale n'est requise si l'on maintient une ventilation suffisante. Toujours utiliser un équipement respiratoire approprié si les expositions ont excédées les VLE légales ou puissent les excéder. (Par exemple pour des expositions jusqu'à 10 fois les VLE, utilisez un masque respiratoire type P2. Pour des expositions au delà, utilisez un masque type 3)
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.
Autres informations	: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: blanc.
Odeur	: Aucun(e).
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: ≈ 9 - 10
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Non applicable
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Non applicable
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Non applicable
Pression de vapeur	: Non applicable
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Eau: 37 mg/l (@20°C)
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Densité apparente	: 85 - 130 kg/m <sup>3</sup>
-------------------	------------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun connu.

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

PROMAXON®-D (1344-95-2)	
CL50 inhalation rat (Brouillard/Poussière - mg/l/4h)	> 4,9 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: ≈ 9 - 10

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.  
pH: ≈ 9 - 10

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Indications complémentaires : Ne cause pas de sensibilisation de la peau sur des animaux de laboratoires

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Non connu comme provoquant des altérations génétiques héréditaires

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Pas d'effets connus.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

PROMAXON®-D (1344-95-2)	
Persistance et dégradabilité	Hydrolyse : demi-vie < 6jours. Substance inorganique et donc non soumise à la biodégradation.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

PROMAXON®-D (1344-95-2)	
Potentiel de bioaccumulation	Substance inorganique et donc non soumise à la bioaccumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

PROMAXON®-D (1344-95-2)	
Ecologie - sol	Substance ayant un faible pouvoir d'adsorption.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

PROMAXON®-D (1344-95-2)	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII	
Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII	

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 17 06 04 - matériaux d'isolation autres que ceux visés aux rubriques 17 06 01 et 17 06 03

# PROMAXON®-D

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec sa modification Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### 14.1. Numéro ONU

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

PROMAXON®-D n'est pas sur la liste Candidate REACH

PROMAXON®-D n'est pas listé à l'Annexe XIV de REACH

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
H319	Provoque une sévère irritation des yeux

Fiche de données de sécurité valable pour les : BE;CH;FR;LU régions

FDS UE (Annexe II REACH)

*Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette fiche a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.*

*La présente fiche et les informations qu'elle contient ne sauraient en aucun cas remplacer les conditions générales de vente et ne sauraient constituer une fiche technique. Les éléments qu'elle contient ne peuvent tenir lieu de conseils d'utilisation et ne peuvent être interprétés en violation des brevets ou réglementations applicables.*